

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le cinq juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

DE MIRANDA Anne-Marie

GAY Michelle ayant donné procuration à FAGOT Hervé

L'HELGOUALC'H Nadège ayant donné procuration à PAIN Sylvie

PERROCHON Elodie ayant donné procuration à SENEÉ Régis

LA PORTA Christophe ayant donné procuration à PUYRENIER Alain

RIVIERRE Aurélien ayant donné procuration à de ROBIEN Philippe

Secrétaire de Séance : SAIPHOU Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18



Délibération 2022-20 : achat de la salle paroissiale

Vu le courrier de l'association Saint Pierre en date du 20 juin 2022,

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Tanneguy de ROBIEN, président de l'association Saint Pierre.

Ce dernier reprend les termes du courrier en précisant l'historique de la salle paroissiale.

Il précise que l'argent de la vente servirait à la restauration d'une copie du tableau de « l'adoration des bergers » donné par Napoléon III (avec demande de souscriptions), à la rénovation de la chapelle de l'église avec les peintures de Marius Chapouillas ou encore de mettre en éclairage le lustre récemment restauré par la commune.

Le président de l'association Saint Pierre confirme que le prix de vente est fixé à 60 000 €.

Madame HAMEAU demande si la salle peut être détournée en la réhabilitant pour la dédier à l'enfance (halte-garderie) ou à la culture (salle d'exposition).

Monsieur le Maire précise que la restauration du tableau, classé aux Monuments Historiques, est estimée à 20-30 000 €.

Monsieur SOUCHET demande la valeur du tableau, une fois restaurée. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tableau restauré vaut entre 40 000 € et 50 000 €.

Monsieur de ROBIEN tient à souligner que des demandes de subvention seront faites pour la restauration du tableau.

Monsieur le Maire propose l'achat de la salle paroissiale à 60 000 € et de dénommer cette salle, Marie et Alain de ROBIEN.

Monsieur ROUSSARIE demande si un partenariat avec la DRACC est possible. Monsieur le Maire précise que toute intervention sur ce tableau est cadrée du fait que le tableau soit classé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à la majorité (abs : 2 – messieurs BOTHEREAU et de ROBIEN en tant que membres de l'Association Saint Pierre ; pour : 16) :**

- approuve l'achat de la salle paroissiale
- autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cet achat
- approuve de dénommer la salle « Marie et Alain de ROBIEN ».

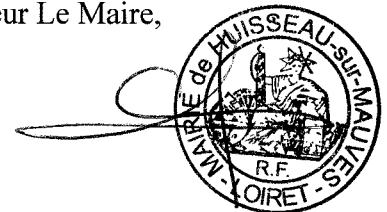
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 07/07/2022

Monsieur Le Maire,



Jean-Pierre BOTHEREAU